

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 25 mars 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	47

Monsieur Didier COUSIN a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 25/03/22
Affichée	du 25/03/22

OBJET

Vente appartement n° 4 -  
lot n° 3 - au-dessus  
du PSLA de L'Aigle

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Philippe VAN-HORNE a donné pouvoir à Pascal GUEUGNON  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

**Représentés :** Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

**Absent excusé :** Dominique NETZER

**Absents :** Nadège TROUILLET  
Pascal SUARD  
François HUREL  
Fabrice GLORIA  
Fleur GOSSELIN  
Marie-José MARTIN  
Guy MARTEL

Acte rendu exécutoire après  
publication le 07 avril 2022

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'immeuble du Pôle de Santé situé 1 rue du Pont du Moulin à L'Aigle comprend 4 appartements avec cave dont l'aménagement intérieur reste à réaliser à la charge des futurs acquéreurs. Les cessions de deux de ces appartements ont déjà été approuvées par le Conseil Communautaire.

Deux propositions d'achat ont été faites pour l'appartement n° 4, lot n° 3 de la copropriété, d'une superficie de 109,35 m<sup>2</sup> (superficie Loi Carrez) avec terrasse, situé au 2<sup>ème</sup> étage, auquel s'ajoute une cave.

Cet appartement a été mis en vente pour un montant de 128 000 € (cent vingt-huit mille euros) net vendeur.

L'estimation des domaines, établie en date du 12 mai 2021, s'élève à 120 285 €.

La proposition d'acquisition la mieux disante, parvenue à la CdC, s'élève à 121 000 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2013 autorisant la vente des appartements,
- Vu l'avis des domaines en date du 12 mai 2021,
- Vu la proposition d'acquisition faite par la SNC l'Immobilière de Normandie pour le compte de Monsieur Grégory HARANG,
- Vu l'avis favorable des Vice-Présidents,
- Considérant la proposition d'achat raisonnable par rapport au prix demandé sur ce bien,

Acte rendu exécutoire après  
publication le 07 avril 2022

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **DECIDE** la vente de l'appartement n° 4 - lot n° 3 de la copropriété - et d'une cave, situés 1 rue du Pont du Moulin, au-dessus du Pôle de Santé à L'Aigle, pour un prix de 121 000 € (cent vingt et un mille euros) net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'office notarial de L'Aigle pour mener à bien cette vente,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte de vente.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Le Président,  
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.